

GRANDE BROCANTE D'AUTOMNE
DIMANCHE 08 OCTOBRE 2017
INSCRIPTION

Cadre réservé a l'organisateur

Je soussigné, Nom.....
Prénom.....
Raison Sociale.....
Demeurant.....

Tél :
R. C. N° Code A. P. E

ou vendeur exceptionnel

Désire un emplacement extérieur de..... Mètres (minimum 2 m)

Multiple de 2 m (2, 4, 6, 8 etc.)

Pour Présentation et Vente de

Au prix de **3.50 €** le mètre, soit..... €.

Carte d'Identité N° (OBLIGATOIRE)

Délivrée le : par.....

(En l'absence des informations liées à la carte d'identité, l'inscription sera refusée)

RÈGLEMENT OBLIGATOIRE A L'INSCRIPTION

Par chèque, à rédiger au nom de : **COMITE DES FÊTES DE MAGENTA**

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et m'y conformer.

A Le / / 2017

Signature

ATTENTION :

Pour des raisons évidentes d'organisation, aucune modification d'emplacement (métrages supplémentaire, déplacements, etc) ne sera possible après réception de la présente inscription par nos services.

Merci d'adresser ce formulaire **dûment rempli, signé et accompagné de votre règlement** à :

COMITE DES FÊTES 1 bis rue de la République 51530 MAGENTA

Téléphone : 03 26 59 25 98 (bureau avec répondeur)

ou à déposer l'urne placée dans le SAS D'ENTRÉE MAIRIE DE MAGENTA

ATTENTION : AUCUN RENSEIGNEMENT NE SERA DONNÉ EN MAIRIE.

Permanences au bureau à partir du 13 septembre 2017,

Les mercredis et vendredi de 16 à 18 h, et le samedi de 10 à 12 h

COMITÉ DES FÊTES DE MAGENTA 1 bis de la République 51530 MAGENTA

TOUT DOSSIER D'INSCRIPTION INCOMPLET ET/OU ILLISIBLE
ENTRAÎNERA UN REFUS D'INSCRIPTION

Cadre réservé a l'organisateur

Date de réception :

N° Ordre d'inscription :

.....

.....

GRANDE BROCANTE D'AUTOMNE

DIMANCHE 08 OCTOBRE 2017

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

DES VENDEURS NON PATENTES

Je soussigné (e),.....

déclare sur l'honneur, que je participe à la **Brocante de MAGENTA** de manière exceptionnelle et que je n'ai aucunement pris part en 2017, à plus d'une autre manifestation de ce genre, Je certifie également que les objets que j'ai l'intention de mettre en vente sont bien ma propriété et n'ont pas été achetés récemment dans le but d'être revendus dans les foires à la brocante.

Fait à....., le.....

(Signature)

BROCANTE D'AUTOMNE 2017

RÈGLEMENT

Le marché est ouvert aux particuliers et aux vendeurs patentés, conformément à la circulaire préfectorale du 28 avril 1987.

Les demandes d'emplacements sont à adresser au Comité des Fêtes et Loisirs, organisateur de la Brocante.
Les emplacements sont vendus par multiples indivisibles de 2m

Dans tous les cas, les renseignements suivants devront obligatoirement figurer sur la fiche d'inscription : **Nom et Prénom, adresse complète, profession exacte, n° de tel, numéro de carte nationale d'identité obligatoire (et N° R.C ou A.P.E pour les professionnels)** Les demandeurs qu'ils soient particuliers ou professionnels devront préciser la nature des objets vendus. En cas de quelconque manquement à ces dispositions, l'inscription sera refusée.

Les participants devront OBLIGATOIREMENT se présenter le **dimanche 08 octobre 2017 entre 6 heures et 8 heures** auprès de l'accueil situé **rue Gilbert CAGNEAUX** en vue de retirer leur autorisation d'installation. **L'heure limite d'arrivée est fixée à 8 h 30**, au delà de cet horaire, les emplacements non occupés, qu'ils aient été ou non réservés, seront **considérés comme disponibles et de facto réattribués**. Il est par ailleurs demandé aux vendeurs de prendre leurs dispositions afin que leur installation soit terminée **avant 9 heures. Au delà de cette horaire, les véhicules des exposants devront être évacués** vers les rues adjacentes à la brocante (sauf pour les rues où le véhicule peut être stationné derrière le stand, Nous consulter)

[PRIORITÉ MAGENTAIS(E)] Les habitant(e) de Magenta désireux(se) d'occuper l'emplacement situé devant son domicile, (ou devant celui d'une personne ayant donné son autorisation) devront nous faire parvenir leur inscription AU PLUS TARD le 23 SEPTEMBRE 2017. Au delà, les riverains seront déboutés de toute priorité. Cette date limite s'entend ferme et définitive.

ATTENTION : Pour des raisons évidentes d'organisation, aucune modification d'emplacement (mètres supplémentaires, déplacements, etc..) ne sera possible une fois la réservation déposée/envoyée

Les vendeurs résidant à Magenta et La Villa sont tenus de venir retirer **leur autorisation de s'installer et leur numéro d'emplacement le SAMEDI 07 OCTOBRE 2017 à partir de 16 heures et jusqu'à 18 heures dans le hall de l'espace Culturel (1 bis rue de la république à Magenta).**

Aucun emplacement ne sera couvert par l'organisateur, les vendeurs auront à prendre leurs dispositions en cas d'intempéries. Un plan de circulation et de stationnement a fait objet d'un arrêté municipal.

Le Comité des Fêtes et la Commune de MAGENTA déclinent toutes responsabilités de quelque nature que ce soit à l'égard des participants et visiteurs.

L'autorisation d'occupation comprenant le numéro d'emplacement devra OBLIGATOIREMENT être présentée en cas de contrôle. Les vendeurs s'installant sans autorisation seront évacués, si besoin par les autorités compétentes.

Les participants **devront laisser leur emplacement dans un état de propreté absolu. Des sacs seront distribués gratuitement avant la fermeture de la brocante.** Ces sacs, une fois remplis devront être fermés et laissés sur le trottoir, l'organisateur se chargeant de les évacuer. Les objets invendus devront quant à eux être repris par les vendeurs, sous peine de facturation des frais de déblaiement.

Fait à Magenta, le 09 juillet 2017.

Le Comité des Fêtes et de Loisirs de Magenta.
M. Jean-Luc MORARD (Président)